

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 du Budget Annexe « Palais des Congrès » de la Ville du Touquet-Paris-Plage annexé à la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2026

Le budget annexe « Palais des Congrès » a été initialement créé pour isoler et enregistrer les flux financiers relatifs **aux opérations de rénovation et d'agrandissement du Palais des Congrès** dans le cadre du contrat de partenariat signé le 28 juillet 2016 avec la société Natixis Lease Immo (devenue BPCE Lease Immo).

Il entre **dans le champ d'application de la TVA de droit commun** tant pour les opérations d'investissement que de fonctionnement.

A ce titre, ses dépenses et ses recettes sont présentées en euro Hors Taxe (HT).

Il enregistre également les **opérations patrimoniales** afférentes au Palais des Congrès telles que les aménagements et les équipements lourds indispensables à son exploitation ou inhérentes au bien.

Ce budget enregistre donc :

- **En fonctionnement** : les loyers dits « financiers » et ceux correspondant aux frais de gestion, de maintenance et aux grosses réparations, ainsi que les dotations aux amortissements,
- **En investissement** : le loyer annuel du coût d'investissement et les dépenses d'aménagement et d'équipement décidées par le conseil municipal lors du vote du budget primitif.

En 2026, avec **un an d'avance** sur la date limite légale, la Ville du Touquet-Paris-Plage a décidé d'opter pour une présentation de son budget exécuté 2025 à partir d'un compte financier unique (CFU), fusion du compte administratif et du compte de gestion précédemment utilisés.

Les élus et les citoyens disposent non seulement des résultats d'exécution et des annexes du compte administratif mais aussi de la balance comptable, du bilan comptable et du compte de résultat dans un seul document.

Le compte financier unique 2025 présente les opérations suivantes :

- **En fonctionnement** : **627 158,54 €** de dépenses correspondant essentiellement aux loyers financiers (116 318,94 € HT), aux loyers afférents aux frais de gestion, maintenance et grosses réparations (370 439,43 €, révisions incluses) et aux amortissements (140 400,17 €).

Le montant de ces dépenses de fonctionnement est **inférieur au montant voté en budget primitif 2025**, à savoir 687 600 €, correspondant essentiellement aux loyers financiers (116 320 € HT), aux loyers afférents aux frais de gestion, maintenance et grosses réparations (390 000 €, révisions incluses), aux amortissements (154 600 €) et à une inscription budgétaire de précaution (26 680 €).

Les dépenses de fonctionnement sont couvertes par des recettes de fonctionnement issues du budget principal, à l'euro près.

La section de fonctionnement du compte financier unique présente donc un solde égal à zéro euro, par construction.

- **En investissement : 359 648,33 € de dépenses d'investissement**, restes à réaliser 2025 inclus (116 102,54 €), correspondant essentiellement :
 - au loyer annuel d'investissement du contrat de partenariat (226 468,21 € HT),
 - à la réalisation de travaux acoustiques dans le salon Adenauer (17 077,58 €).
 - aux travaux sur la toiture de la salle Shakespeare et à l'installation de barrières levantes pour le parking du Palais des Congrès (restes à réaliser 2025 à hauteur de 116 102,54 € HT).

Ces dépenses d'investissement sont couvertes par **des recettes d'investissement** issues du budget principal (195 541,18 €), de l'excédent de clôture 2024 (23 706,98 €) ainsi que des dotations aux amortissements (140 400,17 €).

In fine, la section d'investissement du compte financier unique 2025 du budget Palais des Congrès présente, après imputation des RAR 2024, un résultat à l'équilibre (0 €).

Rappelons que les dépenses d'investissement prévisionnelles étaient, en budget primitif 2025, de 423.994,98 € (restes à réaliser 2024 inclus), correspondant :

- au loyer annuel d'investissement du contrat de partenariat (226 469 € HT),
- à la réalisation pour 180 448,40 € de travaux de rénovation de la toiture de la salle Shakespeare, à l'acquisition de barrières levantes pour le parking et de 2 portes vitrées automatiques,
La quasi-totalité de ce programme d'investissement a ainsi été réalisée et engagée en 2025, pour un montant moindre que celui budgété,
- à l'engagement juridique d'investissements partiellement réalisés au 31/12/2024, relatifs à la réalisation de travaux acoustiques dans le salon Adenauer (17 077,58 €), travaux également réalisés depuis.

Dès lors, le compte financier unique du budget annexe « Palais des Congrès » présente un résultat égal à zéro pour la section de fonctionnement, comme pour la section d'investissement.

Rappelons également qu'en 2024, le budget annexe du Palais des Congrès a enregistré la **dernière échéance significative** tant du loyer d'investissement, 1 360 807,23 €, que du loyer financier, 144 271,42 €.

En 2025, le loyer d'investissement s'est élevé à **226 468,21 €** et le loyer financier à **116 318,94 €**.

Au 31/12/2025, l'investissement du Palais des Congrès est **payé à hauteur de 85,4%**.

Par ailleurs, les états B1.2 et B1.4 relatifs à la dette, les états B7.1 « Engagement hors Bilan – Marchés de Partenariat » et B7.6 « Etat des Marchés de Partenariat » du compte financier unique 2025 indiquent précisément, et respectivement, le bilan du contrat de partenariat du Palais des Congrès et de l'autorisation de Programme adoptée et actualisée.
